



# NOTE GÉNÉRALE N° 2020-25

Décision du 11 mai 2020

---

**Décision n° 2020-25 du 11 mai 2020**  
**portant délégation de signature de la Présidente-Directrice générale**  
**au directeur général adjoint Gestion et Innovation Sociales [GIS]**

---

**La Présidente-Directrice générale de la RATP,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à Jean AGULHON, directeur général adjoint GIS, pris en sa qualité de responsable des principes de gouvernance et de la réglementation transversale interne s'y rattachant ("*process owner*"), dans le périmètre d'intervention qui lui est attribué par la Note générale n° 6117 en date du 02 mai 2020 et dans les conditions définies par le Principe de gouvernance "Organisation et pilotage" complété par l'Instruction générale n° 100 "Contenu de la réglementation – principes d'élaboration et de gestion de la réglementation générale transversale", à l'effet de :

1. Proposer les principes de gouvernance relevant de son périmètre, soumis à l'approbation de la Présidente-Directrice générale ;
2. Signer les règles de gestions transversales (instructions), les référentiels, les chartes et les documents d'application transversaux rattachés à ces principes de gouvernance, tout en veillant à la bonne application de cette réglementation dans l'entreprise et en supervisant transversalement la réalisation des objectifs stratégiques arrêtés par le Comex et relevant de son périmètre ;
3. D'une manière générale, signer toutes mesures mises à sa charge par le Principe de gouvernance "Organisation et pilotage" et par l'Instruction générale n° 100.



---

## **Article 2**

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature référencée « Note générale 2019-36 » en date du 22 juillet 2019.

## **Article 3**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 11 mai 2020

Catherine GUILLOUARD

Présidente-Directrice générale de la RATP